



Lettre aux archers de la région Hauts-de-France

Lettre d'informations du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France

N°10 : Octobre 2021

Edito

Page 1 :

- Le mot du Président.
- Questions-réponses au sujet du Pass'sanitaire en compétition.
- C.Lopez médaillée de bronze.
- Le point licence au 30 septembre 2021

Page 2 :

- La labellisation des clubs FFTA

Page 3 :

- Le calendrier hivernal de la saison 2021/2022 (dernière version).

Page 4 :

- Sous la loupe des arbitres
• La réglementation des silencieux sur cordes
• Ne pas confondre Arc droit et catégorie Arc droit
- Calendrier des formations prévues

Page 5 :

- Le projet Jeunes / Débutants

Page 6 :

- Objectifs de la commission sportive et accession aux championnats régionaux

Page 7 à 12 :

- Le bilan sportif de la saison 2020/2021
- Les meilleures performances annuelles.
- Les classements régionaux en TAE National, TAE International, Tir en Campagne, Tir 3D, Tir Beursaults.

Pour nous contacter:

Permanences téléphoniques :

Mardi : 10h—14h ☎
Jeudi : 10h—14h ☎ 03 20 39 37 57

Siège social du CTRAHDF :

2 rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne

Adresse mail : arc-hauts-de-france@orange.fr

Site Internet : www.arc-hauts-de-france.com

Infos Comité Régional :

Vos interlocuteurs

Problème d'ordre général : Mr Philippe BOUCLET
Adresse mail..... : phiippe.bouclet@wanadoo.fr
☎ 03.44.41.29.21

Problème de licence... Mr Régis FAGART

Problème de calendrier :
Adresse mail..... : regis.fagart@wanaddo.fr
☎ : 03.23.36.39.61

Problème Finances : Mr Jean Paul BAUGNON
Adresse mail..... : jeanpaul.baugnon@gmail.com
☎ : 06 13 33 24 80

Responsable sportif : Mr André ALLARD

Adresse mail : andre_allard@sfr.fr
☎ : 03 20 39 37 57
06 27 31 41 42

Responsable Arbitre : Mme Sylviane BOUTRELLE
Adresse mail... : arbitrage@arc-hauts-de-france.com
☎ 03.23.73.94.70
06.73.21.55.53

Formation et Labels : Mme Marcelle BESACE
Adresse mail..... : besace.marcelle@orange.fr
☎ 06.32.50.42.04

Communications : Mr Taylor DEVINCKE

Adresse mail..... : tdevincke@gmail.com
☎ 06 71 98 07 82

Conseiller Technique Régional : Mr. Ludovic COTRY :

Adresse mail..... : l.cotry@ftta.fr
☎ 06.74.27.12.60



Le mot du Président

2021 – 2022

La saison de toutes les espérances pour le sport !

Ça y est ! une nouvelle saison vient de démarquer. Elle est chargée d'espoir d'un retour à la normale et d'envie de pouvoir pratiquer tous ensemble.

Le spectre des deux saisons passées s'éloigne. Il est de notre responsabilité, dirigeants, archers, bénévoles occasionnels d'être vigilants et respectueux des règles en vigueur pour revenir le plus vite possible à une situation d'avant covid.

Ni la vaccination ni le pass-sanitaire - qui font actuellement débat - ne sont une obligation. C'est un choix personnel de s'y conformer ou non. Par-contre ils deviennent une nécessité pour pouvoir prétendre avoir accès à l'ensemble des activités qui se pratiquent en commun.

Le sport n'échappe pas à cette règle. Il revient à chaque pratiquant d'être à jour de sa vaccination ou en possession d'un test PCR négatif et il en va de la crédibilité de chaque responsable d'en assurer le contrôle !

Samedi 2 octobre aura lieu à Amiens une Assemblée Générale Extraordinaire. Elle se déroulera en deux temps : le premier qui justifie le terme "extraordinaire" sera l'occasion de "toiletter" nos statuts, le second permettra de dialoguer avec les présidents de club présents sur l'ensemble des nouveautés qu'elles soient fédérales ou régionales.

Le sport ayant repris ses droits en fin de saison, ne boudons pas notre plaisir et saluons l'ensemble des bons, voire très bons résultats sportifs obtenus lors des dernières compétitions nationales tant en individuel que par équipes.

A ceux-ci s'ajoutent les médailles glanées à l'international plus particulièrement par nos jeunes. Cette saison sportive se terminant de la plus belle des façons par une médaille de bronze gagnée lors du championnat du monde à Yankton (USA).

Toutes ces performances seront saluées comme il se doit lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional de mars.

Bonne reprise, gardons le moral : le bout du tunnel est proche !

Philippe BOUCLET

Les questions—Réponses relatives au Pass'Sanitaire en compétitions

Aux questions posées par notre Président au Directeur Administratif de la FFTA (M.Benoit RAVIER), voici les réponses :

- Doit-on exiger le passe sanitaire lors des compétitions?

Oui et à partir du 1^{er} octobre il faut l'exiger pour les majeurs et pour les mineurs.

- Si oui cela nous permet-il de reprendre les anciennes règles, soit 2 vagues de 2 tireurs avec 80 cms d'écart.

Il n'y a plus de restrictions et de protocoles sur les compétitions donc oui !

- Un organisateur est-il obligé d'exiger le pass-sanitaire?

Oui ! En cas de refus d'un licencié de le présenter il ne doit pas pouvoir accéder au site de la compétition. C'est la même règle pour accéder à son pas de tir ou son gymnase au quotidien.

- Les restrictions du ministères sont-elles obsolètes de ce fait?.

Il n'y a plus de restrictions pour le moment. A noter que, dès lors que le pass-sanitaire est présenté et donc contrôlé, il n'y a plus lieu d'appliquer stricto sensu les règles de distanciation. **Important : il est conseillé de maintenir les gestes barrières mais il n'y a pas de restriction de distance entre les participants.**

Caroline LOPEZ en bronze aux championnats du monde.



L'équipe de France femmes a décroché la médaille de bronze au championnat du monde à Yankton(USA). Battues in-extremis en demi-finale, L.Barbelin, M.Richard et C.Lopez ont confirmé en s'imposant face au Brésil pour décrocher la médaille de bronze.

Après ses médailles glanées dans les compétitions internationales jeunes, Caroline ajoute une ligne à son palmarès, chez les adultes cette fois. *Toutes nos félicitations !*

- Avec **598pts** dans des conditions très venteuses, Caroline termine **47ème** et **33ème** au ranking.

- Autre régional, Lou Thirion termine **47ème** avec **634pts**, **33ème** au ranking et **7ème** avec l'équipe de France.

Point licences au 29 septembre 2021

Et comparaison par rapport à la situation de l'année précédente

	2020 Situation au 29/09	2021 Situation au 29/09
02 Aisne	469	595
59 Nord	536	750
60 Oise	768	876
62 Pas-de-Calais	263	390
80 Somme	200	260
CTRAHDF	2236	2871

La labellisation des clubs FFTA

Le label est la reconnaissance par la FFTA des efforts de structuration consentis par le club pour progresser. L'accès aux labels est une rampe de propulsion dans l'évolution d'un club. Il n'existe pas de club « idéal », de structure « type », mais plus de 1600 clubs qui doivent progresser, en mettant en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Le Label n'est que la reconnaissance d'un travail accompli avec tous les membres du club au sein de celui-ci afin de développer et progresser.

Les piliers de structuration sont les formation des Archers et des Dirigeants.

Bien sûr un entraîneur bénévole diplômé aide à cette structuration qui passe par l'élaboration du "Projet de Club" (ce qu'un entraîneur doit d'ailleurs fournir dans son cursus).

Bien sur, un club démarrant sa structuration aura du mal à avoir un entraîneur dès le début. C'est là justement que le projet de club doit être partagé par tous les Archers du club ayant à cœur de faire progresser leur association.

Il s'agit là d'une construction à mener selon son rythme, mettant en avant des objectifs réalistes et partagés, des étapes et des actions à réaliser. Chacun est libre, juge de ses objectifs mais il s'agit d'un projet "concerté", ce sera plus facile que de se trouver - SEUL A VOULOIR (et ne pas pouvoir) tout faire.

Le premier Label décerné est la reconnaissance de l'affiliation du club.

Les autres Labels sont là pour ponctuer les étapes parcourues par le club dans les 4 domaines ayant été reconnus à ce jour comme les plus importants correspondant aux objectifs fédéraux : sportif, accueil des jeunes, équipement, encadrement.

Comment un club peut être labellisé ?

Le club effectue sa demande via son espace club. Il devra valider les critères d'au moins une certification

et d'un des niveaux de chaque thème (équipement, encadrement, sportif, jeunes). Chaque certification a ses critères distincts. Ils sont identiques pour tous les clubs sans différenciation suivant le niveau de label auquel il peut prétendre.

Les demandes de label et certification(s) se font durant une période déterminée de septembre à décembre (**la crise sanitaire a décalé la campagne du 13/09 au 30/10/2021 pour le dépôt des dossiers clubs**).

En dehors de cette période, les dossiers de demande de label et de certification(s) sont en mode « simulation » et ne pourront pas être soumis aux référents départementaux et régionaux.

Ce mode simulation permet à chaque club d'évaluer, à n'importe quel moment de l'année, ce qu'il a la capacité de valider ou ce sur quoi il doit mettre l'accent pour progresser.

C'est au 1er septembre de chaque année que la base de données sur laquelle s'appuie l'évaluation est mise à jour. Chaque club devra donc vérifier ou compléter ses données (accueil, équipements)



LABELLISATION

FICHE CLUB

PRÉREQUIS + MINIMUM 1 CERTIFICATION * POUR VALIDER UN NIVEAU

MOINS DE 10 ANS

Club proposant des actions de qualité pour le développement de la pratique des poussins.

ANIMATION / DÉCOUVERTE

Club acteur des pratiques de loisir et favorisant la découverte du tir à l'arc.

MIXITÉ

Club acteur de la mixité hommes-femmes.

COMPÉTITION

Club acteur de la pratique compétitive : qualité de services proposés aux compétiteurs et implication dans la vie sportive fédérale.

PARCOURS

Club spécialisé dans la pratique du parcours et impliqué dans l'offre compétitive parcours.

TIR À L'ARC SUR ORDONNANCE

Club certifié pour l'accueil de personnes souffrant d'affection longue durée et sous prescription médicale.

HANDICAP

Club engagé dans l'accueil de publics en situation de handicap et ayant une double affiliation (FFH ou FFSA)

CITOYEN

Club engagé dans l'accueil de publics éloignés des pratiques sportives et/ou proposant des actions en faveur de l'intérêt général.

* Ou LABEL E.T.A.F.

> ESPOIR <

Tier niveau de label qui se veut accessible.

Club organisé permettant une pratique hebdomadaire avec au moins un créneau encadré par un entraîneur diplômé actif pour les débutants jeunes et adultes.

Les adhérents volontaires participent à des compétitions locales et départementales.

> AMBITION <

Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur.

Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les archers confirmés. Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.

> EXCELLENCE <

Club bien structuré permettant une pratique très régulière en salle et disposant d'un accès à une installation permanente en extérieur.

Les pratiquants pourront bénéficier d'au moins 4h encadrées par un professionnel accompagné d'un entraîneur diplômé actif.

Le club est représenté au niveau national et favorise la pratique en extérieur des jeunes volontaires.

> ELITE <

Club très bien structuré où il est possible de pratiquer de façon soutenue grâce à des installations permanentes en salle et en extérieur (à plat, 70m). Présence d'un professionnel à temps plein (ou équivalent) pour encadrer un maximum de séances. Pratique des jeunes développée notamment pour les poussins. Les jeunes et les adultes se distinguent en compétitions de niveau national en TAE. Au moins une équipe concourt en première division.

Les principales caractéristiques du dispositif de labellisation

- Le respect des statuts de la fédération est intégré dans les pré-requis (6 licenciés minimum, transmission du compte-rendu d'assemblée générale, participation aux assemblées générales des Comités départemental et Comité régional OBLIGATOIRES pour pouvoir démarrer la demande (**exception faite pour cette saison ou il n'y a aucune obligation**)).
- Dépôt du projet associatif et du compte rendu d'AG du club.
- Simplification du dispositif grâce à :
 - la fin du Logiciel Label FFTA : la demande de label sera intégrée dans l'espace du club (extranet fédéral) et un maximum de critères sont ainsi automatisés.
 - une diminution du nombre de critères et la fin du système de points : pour valider un niveau, le club devra valider l'ensemble des critères qui le définissent.
- Passage de 3 à 4 niveaux de manière à avoir un premier niveau plus accessible et à valoriser les clubs les plus avancés.
- Création de certifications qui permettront d'identifier et valoriser les domaines d'expertise du club et son implication (Accueil des moins de 10 ans, compétition, parcours, mixité, animation/découverte, Tir à l'arc sur ordonnance, handicap, citoyen).
- Accompagnement de la structuration des clubs :
 - Formation des référents structuration labellisation des clubs pour accompagner les clubs à l'élaboration du projet associatif et à mettre en évidence leurs spécificités.
 - Création d'un outil pour accompagner le club dans sa structuration, mise à disposition d'outils...

Labellisation des clubs : le Calendrier

- **13 septembre 2021** : ouverture de la campagne de labellisation (Club avec accompagnement par les référents départementaux).
- **1^{er} novembre 2021** : dernier jour des dépôts des dossiers pour les clubs.
- **22 novembre 2021** : dernier jour pour la validation des dossiers par les référents régionaux et envoi à la FFTA des dossiers et du compte rendu de la commission régionale structuration et labellisation.
- **15 décembre 2021** : Validation des dossiers par la commission fédérale structuration et demande de validation par le bureau fédéral.


SOUS LA LOUPE DES ARBITRES

Cette rubrique est l'occasion de faire chaque mois quelques petits rappels. Ce mois-ci, les rappels concernent le tir en campagne :

- Règlementation sur le silencieux de corde.
- Ne pas confondre Arc Droit et catégorie arc droit.

INTERPRETATION n°2021-01

Réglementation sur le silencieux de corde

Photo(s)	Problème / Divergence avec le règlement.
A titre d'exemple et non exhaustif : 	Le règlement international autorise les silencieux de corde situés à plus de 30cm du point d'encochage (Livre 4 article 22.5.2.2) alors que le règlement français ne l'autorise pas pour la catégorie d'arc Arc droits.

Solution proposée au vote des commissions : Autoriser les silencieux de corde en tir en campagne sur la catégorie d'arc « Arc droit »

DECISION APPLICABLE

Les silencieux de corde situés à plus de 30cm du point d'encochage sont autorisés en tir en campagne pour la catégorie d'arc « Arc droits »

Christophe PEZET, Président de la CNA, le 16/07/2021

Autres informations arbitrales :

- Rappel pour la Session 2-2021 :
Le prochain examen aura lieu le **dimanche 14 novembre 2021.**

- La formation continue des arbitres a lieu le **16 octobre 2021** de 9h30 à 16 heures. Elle aura lieu 6, CHEMIN DE NEUVILLE 02100 SAINT QUENTIN

Attention : il s'agit de la dernière session pour passer la passerelle Beursault et cibles.

Attention ne pas confondre :
Arc Droit et catégorie Arc Droit :
(origine du texte "Info CNA 114")

En tir en campagne, la catégorie arc droit existe. Si un archer désire être classé dans cette catégorie il le sera dès lors que son équipement suit la réglementation concernant l'arc droit (uniquement flèches en bois par exemple) et qu'il tire **depuis le piquet blanc**. Et ce, quel que soit son âge puisqu'il n'y a qu'une seule catégorie pour cette arme.

Cependant, si un archer avec un arc droit souhaite être classé avec les Bare Bow (arc nu) afin que son score compte pour une sélection au championnat de France par équipe de club ou pour participer au classement BB, il peut le faire à partir du moment **où il tire du piquet bleu** et qu'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie.

Rappel : il n'est absolument pas obligatoire de tirer dans cette catégorie Bare bow avec des flèches en bois.

Trop d'arbitres font encore l'erreur et perturbent les archers pour de mauvaises raisons lors du contrôle du matériel.

D'où l'importance de demander systématiquement lors de l'inscription d'un archer avec un arc droit (long Bow) s'il désire tirer en catégorie arc nu (Barebow) ou en catégorie arc droit (Long Bow) et de prévenir les arbitres pour le contrôle du matériel.

FORMATION

Formation Assistant Entraîneur

La formation fédérale « **Assistant Entraîneur** » doit permettre aux bénévoles investis dans les clubs, d'exercer les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- Participer à l'animation de la vie du club.
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- Assister l'entraîneur responsable de la séance

Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié actif à la F.F.T.A.
- Avoir 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Durée de la formation :

La formation se déroule sur 16h minimum. Cette formation est non diplômante, sans examen. Cette formation aura lieu :

**les 6 et 7 novembre 2021
de 8h30/18h
à Villeneuve d'Ascq
Coût : 100,00 € (2 journées)**

Voir conditions d'inscriptions ci-dessous

FORMATION CONTINUES DIVERSES et pratique BAREBOW

**Le 10 octobre 2021
de 8h30 à 18h
à WINGLES**

COÛT 25,00 € (1 journée)

Voir conditions d'inscriptions ci-dessous

FORMATIONS CONTINUES DIVERSES remise à niveau

**Le 12 décembre 2021
de 8h30 à 18h**

**Lieu : ESTREES ST DENIS
COÛT 25,00 € (1 journée)**

Voir conditions d'inscriptions ci-à côté

Inscription : L'Inscription se fait directement à la FFTA sur l'espace « Licencié »

Coupons à retrouver sur le site du CRTAHDF
et à renvoyer accompagnés du règlement à l'ordre de :

COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS DE FRANCE
à : Marcelle BESACE (Présidente commission Formations)
78F Cité Saint Epin
60250 - BURY

et par mail : à crhdfarc.cr@orange.fr

FORMATIONS CONTINUES DIVERSES REMISE A NIVEAU + Arcs à Poulies

**Les 23 et 24 avril 2022
de 8h30 à 18h**

**lieu à définir
COÛT 50,00 € (2 journées)**

Voir conditions d'inscriptions ci-dessous

Le projet Jeunes/Débutants

Les bases du projet :

- Il ne s'agit pas d'un « projet Jeunes » mais d'un « projet Jeunes/Débutants ».
- La population concernée par le projet : tous les licenciés en licence « Création ». (voir remarques à ce propos en fin de présentation)
- On distingue deux catégories :
 - * Les « **primo-jeunes** » : ce sont les Poussins, Benjamins et Minimes, en 1ère année de licence.
 - * Les « **primo-débutants** » : ce sont les archères et archers catégorie Cadets à la catégorie S3 en 1ère année de licence.
- Les passages de badges FFTA (Plumes et flèches de progression) ne sont pas intégrés au projet. Ils restent la prérogative des clubs.
- Les arcs à poulies ne sont pas intégrés au projet.
- Pas de mixité : les garçons et filles font l'objet d'un classement séparé.
- Toute rencontre organisée dans le cadre du projet a la dénomination « **rencontre jeunes- débutants** ».
- Dans l'année en cours, un primo-jeune ou primo-débutant peut participer à des rencontres officielles en restant dans le projet.
- La participation aux compétitions officielles n'est pas conditionnée par le passage dans les rencontres jeunes-débutants.
- Dans la mesure où les participants intégrés au projet sont en licence création, on est sûr qu'ils n'ont jamais participé à des rencontres officielles les années antérieures.

- La progression des jeunes et débutants est mesurée par le passage de niveaux.

Blasons, Distances, Catégories et conditions de passages de niveaux

(voir tableau ci-dessous)

La progression des jeunes et débutants est mesurée par le passage de niveaux.

- Il faut réaliser le score de passage sur un ou deux tirs différents pour passer d'un niveau au suivant.
- Seule la première série de 10 volées est prise en compte.
- Classement des rencontres jeunes et primo-débutants par niveaux.
- Le jeune atteignant le niveau As en cours de saison pourra la terminer dans ce niveau.

Mise en place d'une organisation de rencontres jeunes/débutants simplifiée :

Le projet « jeunes/Débutants » ne sera efficace que si nous trouvons des organisateurs. Aujourd'hui, les organisateurs de compétitions réservées aux jeunes ne se bousculent pas.

C'est la raison pour laquelle il faut définir des rencontres jeunes au format très simplifié pour que les contraintes d'organisation soient le plus mince possible.

Principaux points d'une organisation simplifiée :

- L'organisateur d'une rencontre Jeunes/Débutants utilise sa salle habituelle de pratique (ce qui n'empêche pas évidemment le club qui le désire de réserver une salle plus grande s'il en a la possibilité et la volonté).

- Pas de cibles à installer sauf pour les poussins qui tirent à 10m. Rappel : la distance pour les autres catégories : 15m
- Un nombre limité de personnes pour assurer l'organisation.
- Pas de salle à réserver auprès de la municipalité puisque ce sont les installations habituelles du club. Seuls peut-être sont à valider l'utilisation de créneaux inhabituels.
- L'arbitrage : Il est bien entendu impossible d'imposer un arbitre officiel pour ces rencontres. Le club organisateur disposant d'un arbitre officiel en profitera bien entendu. Pour les autres, un archer du club organisateur ou d'un club participant fera office d'arbitre. Ce type de rencontres peut et doit être un moyen privilégié pour « mettre le pied à l'étrier » à de jeunes archers du club auxquels on inculquera quelques règles de base et qu'on laissera diriger les tirs.
- Le club organisateur propose 2 départs : un départ réservé aux « primo-jeunes » et un autre départ réservé aux « primo-débutants ». C'est une recommandation et non une obligation. Le club organisateur, en fonction des inscriptions, ajustera la répartition entre primo-jeunes et primo-débutants.
- Le club organisateur s'engage à diffuser les résultats aux clubs participants et s'engage à remonter les résultats auprès du comité régional.
- Le Comité Régional, après chaque rencontre jeune « compilera » les résultats et établira une liste des jeunes/débutants par niveaux, qu'il diffusera. Ce sera aussi peut-être l'occasion de créer un challenge des clubs ayant le plus participé à ces rencontres.

	Niveaux	Distances	Blasons	Nb volées	Scores à réaliser
Primo Jeunes Poussins	Niveau 3	10m	122cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 2	10m	80cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 1	15m	122cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau As	15m	80cm	10 vol. de 3 fl.	Termine l'année dans ce niveau
Primo Jeunes Benjamins, Minimes	Niveau 3	15m	122cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 2	15m	80cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 1	15m	60cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau As	15m	60cm	10 vol. de 3 fl.	Termine la saison dans ce niveau
Primo débutants Cadets Juniors S1, S2, S3	Niveau 3	15m	122cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 2	15m	80cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pts
	Niveau 1	15m	60cm	10 vol. de 3 fl.	1 x 240 pts ou 2 x 220 pt
	Niveau As	15m	40cm	10 vol. de 3 fl.	Termine la saison dans ce niveau

Prochaine étape : la mise en place d'un calendrier des rencontres Jeunes / Débutants

Une information sera envoyée début octobre à tous les clubs pour solliciter les clubs qui le peuvent à organiser pour les Jeunes/Débutants une ou des rencontres et les inscrire sur un calendrier régional qui sera diffusé.
Le forcing sera fait pour pouvoir proposer dès cette année ce calendrier de rencontres Jeunes/Débutants.

Notons que les rencontres Jeunes/Débutants ne s'adressent qu'à des licences création.
Rien n'empêche les organisateurs de mettre en place d'autres rencontres à destination de jeunes qui ne sont plus en licence Création avec un règlement identique, ou complètement différent, qu'il nous faudra mettre à l'étude.

Objectifs de la Commission Sportive :

Donner le plus de réponses possibles à la question :

lorsqu'une archère ou un archer se rend dans une compétition officielle, quelles sont ses motivations ?

Ces motivations sont probablement très variables d'un archer à l'autre en fonction de sa durée de pratique, de sa motivation ou d'autres facteurs.

L'espoir est qu'en mettant en place des projets apportant plus de réponses, on redonne davantage l'envie à nos archères et archers de participer à nos compétitions.

Parmi les réponses supplémentaires que nous avons ou allons étudier :

- La définition de scores qualificatifs pour accéder automatiquement aux championnats régionaux.
- La détermination des meilleures performances mensuelles et annuelles.
- La réflexion pour une remise en place de classements par équipes dans les concours régionaux (actuellement complètement abandonnés).

- La mise en place d'un challenge basé sur des points gagnés à partir de places obtenues en concours qui donne des chances supplémentaires aux archères et archers qui participent à davantage de compétitions avec si possibles des récompenses attractives.

Il est important que ces projets soient connus avant le démarrage de la nouvelle saison.

Détermination de scores qualificatifs pour accéder automatiquement aux championnats régionaux en salle.

Il ne s'agit pas de remplacer le système actuel de qualification à partir des classements régionaux par un autre mais de le compléter.

Argumentaire :

La qualification par rapport au classement régional (basé sur la moyenne des 3 meilleures performances) aboutit au fait qu'on ne peut évaluer le niveau à atteindre pour se qualifier que lorsque la saison est largement engagée et il faut attendre la clôture de la période de qualif pour avoir une réponse définitive.

L'aspect motivant de la qualification n'est donc pas permanent et immédiat.

Etablir des scores de qualification permet à chaque archères ou archers de connaître dès qu'il accède à une compétition de savoir quel niveau il doit atteindre pour se qualifier.

La détermination des scores qualificatifs :

Ils doivent être déterminés avec minutie car trop élevés, ils ne seraient pas « attractifs » et trop faibles, ils aboutiraient à un nombre d'archers trop élevé par rapport aux capacités d'accueil de l'organisateur.

1 - Détermination des capacités d'accueil des organisateurs en 2022 :

Il faut dans un premier temps déterminer la capacité d'accueil des clubs organisateurs de championnats régionaux.

- Championnat régional en salle à **Noyon** 19 et 20 février 2022 (**S1, S2, S3**) : 25 cibles, soit 100 archers le samedi et 100 archers le dimanche.

- Championnat régional en salle **Jeunes et S3** les 12 et 13 février 2022 : **Amiens** (13cibles) et **Sains-en-Amiénois**(12cibles, soit 100 archers le samedi et 100 le dimanche

2 - Détermination des quotas de places par catégories :

Les quotas sont déterminés en fonction du nombre d'archères et archers figurant au classement régional. Une marge globale sera préservée pour se prémunir d'une affluence plus importante que prévue.

C'est-à-dire que si on regarde les quotas par catégories, on n'affecte pas immédiatement les 100 places disponibles.

Ces places seront complétées lors de la détermination finale des archères et archers qualifiés.

3 - Examiner les classements régionaux des années précédentes

pour savoir à quels niveaux placer les scores minimum de qualification. Ainsi, si le quota de places pour la catégorie est de 40, on prendra par exemple comme score mini-

mum le niveau de la 20ème place (score minimum unique) ou le niveau de la trentième place (scores à réaliser 2 fois).

Il faut prendre suffisamment de marge pour éviter un trop plein d'archers.

La sélection des archères et archers

A la date de clôture des qualifications (15 jours avant la date du championnat régional), les archers ayant réalisé les planchers et qui se sont inscrits sont automatiquement qualifiés.

Pour compléter la liste des qualifiés, le Cut est complété en qualifiant les archères et archers par rapport au classement régional dans chaque catégorie jusqu'à atteindre le quota de places.

Attention :

L'objectif recherché par la mise en place de scores permettant une qualification

« automatique » aux championnats régionaux doit davantage être vu comme une volonté de donner aux archers des objectifs quantifiés que comme une nouvelle méthode de sélection.

La qualification aux championnats régionaux n'est qu'un moyen pour ajouter des objectifs aux archères et archers.

ELABORATION DE SCORES MINIMUMS POUR ACCESSION AU CHAMPIONNAT REGIONAL

Nb archers classés par années dans la catégorie

Arme	Sexe	Catég.	Plancher à réaliser 1 fois	Planchers à réaliser 2 fois	Quotas places samedi	Quotas places dimanche	Organisateurs 2022 compétitions en salle	Nb cibles	2017 (*)	2018 (*)	2019	2020	Début des Phases finales
Salle	CO	F	S1	560	550	10	Noyon	25 cibles			24	22	1/4 finale
Salle	CO	H	S1	585	575	18	Noyon				75	67	1/8 finale
Salle	CL	F	S2	535	515	20	Noyon				95	94	1/8 finale
Salle	CL	H	S2	550	535	48	Noyon				292	272	1/16 finale
Salle	CO	F	S2	565	555		Noyon	25 cibles			23	25	1/4 finale
Salle	CO	H	S2	580	570		Noyon				134	130	1/16 finale
Salle	CL	F	S1	540	525		Noyon				71	75	1/8 finale
Salle	CL	H	S1	545	530		Noyon				150	156	1/16 finale
					96	98					1185	1164	
Salle	CL	F	P	510	490	4	Amiens	13 cibles	2	10	14	7	1/2 finale
Salle	CL	H	P	510	490	6	Amiens		19	32	18	14	1/2 finale
Salle	CL	F	B	520	490	8	Amiens		35	46	26	34	1/4 finale
Salle	CL	H	B	520	490	10	Amiens		66	79	64	48	1/4 finale
Salle	CL	F	M	555	540	10	Amiens		67	53	52	46	1/4 finale
Salle	CL	H	M	555	540	12	Amiens		105	84	99	83	1/4 finale
					50								
Salle	CL	F	J	560	550	6	Sains en Amiénois	12 cibles	38	27	30	23	1/2 finale
Salle	CL	H	J	560	550	8	Sains en Amiénois		49	53	55	36	1/4 finale
Salle	CL	F	S3	520	500	8	Sains en Amiénois				43	48	1/4 finale
Salle	CL	H	S3	545	535	24	Sains en Amiénois				162	175	1/8 finale
					46								
Salle	BB	F	CFBB	410	370		Amiens	13 cibles	6	7	5	7	1/2 finale
Salle	BB	H	CHBB	450	420		Amiens		11	7	3	7	1/2 finale
Salle	CL	F	C	540	525		Amiens		81	87	72	71	1/8 finale
Salle	CL	H	C	525	505		Amiens		129	134	125	108	1/8 finale
						48							
Salle	CO	F	C	550	530		Sains en Amiénois	12 cibles	7	6	4	5	Finale
Salle	CO	H	C	565	550		Sains en Amiénois		17	13	11	6	1/2 finale
Salle	CO	F	J	570	560		Sains en Amiénois				4	5	Finale
Salle	CO	H	J	565	555		Sains en Amiénois				9	6	1/2 finale
Salle	CO	F	S3	560	540		Sains en Amiénois				6	8	1/2 finale
Salle	CO	H	S3	575	565		Sains en Amiénois				79	67	1/4 finale
Salle	BB	F	SFBB	440	420		Sains en Amiénois		21	27	25	22	1/2 finale
Salle	BB	H	SHBB	490	460		Sains en Amiénois		77	87	83	85	1/4 finale
						46					989	911	

Quelques précisions :

Le niveau des scores de qualification doit se comprendre par rapport aux quotas de places attribués pour la catégorie. Il a été déterminé par rapport aux classements régionaux des années précédentes.

Ainsi, pour la catégorie Cadettes/cadets en arc CL, si les scores de qualif. sont supérieurs pour les filles, c'est parce que le quota de places est inférieur (16 places réservées pour les filles et 24 pour les garçons.).

Rappel : **Les scores de qualification sont élevés car il faut éviter que le nombre de qualifiés par réalisation du score de qualif. dépasse le nombre de places disponibles.**

Il serait inacceptable de dire à un archer ayant réalisé le score de qualification « Tu ne peux pas participer car il n'y a plus de place ».

Un archer n'ayant pas réalisé le score de qualif. devra se référer au classement régional pour savoir si il est qualifié en étant dans le Cut lors de la clôture des qualif.

(*) La comparaison par rapport aux années précédentes ne peut se faire par rapport à l'année 2021 pour cause de pandémie et par rapport aux années antérieures à 2019 pour les catégories S1, S2 et S3 pour cause de changement de catégories.

La saison 2020/2021

- Les meilleures performances annuelles dans toutes les disciplines
- Le classement régional en T.A.E. National.
- Le classement régional en T.A.E. International.
- Le classement régional en Tir en Campagne.
- Le classement régional en Tir 3D.

T.A.E. NATIONAL

Classement régional de la saison 2020/2021

Dames et Hommes Arcs à Poulies

Le classement est établi à partir de la moyenne des meilleurs scores obtenus (3 maximums). Si 1 seul score, moyenne sur 1 score, si 2 scores, moyenne sur 2 scores..... Compte tenu de la période particulière, la nécessité d'avoir 3 compétitions pour être classé n'est pas d'actualité.

DAMES

F	J	CADRONET CANDICE	CHAUNY	1	675	677	676	672
F	J	BROUILLE MARYNN	AIRE SUR LA LYS	2	610	621	600	0
F	S1	CHANOINE ELISE	MOREUIL	1	654	654	0	0
F	S1	PICQUE MARION	AIRE SUR LA LYS	2	647	653	642	0
F	S1	GARCIA AUDREY	NANTEUIL le HAUDOIN	3	590	590	0	0
F	S2	DUHEZ SALIMA	VALENCIENNES	1	674	679	672	671
F	S2	CAENEVEY PEGGY	GRANDE SYNTHÉ	2	650	653	651	648
F	S2	POLOMSKI ISABELLE	ACY	3	604	604	0	0
F	S2	LOUCHART NATHALIE	ABBEVILLE	4	411	411	0	0

HOMMES

H	C	BOULEAU VICTOR	BEAUVAIS	1	687	693	686	682
H	C	BROUILLE DYLAN	WINGLES	2	622	629	627	611
H	C	COURBET NATHAN	ST AMAND LES EAUX	3	575	588	569	568
H	C	LIENARD BRYAN	GRANDE SYNTHÉ	4	487	487	0	0
H	S1	OLIVIER ADRIEN	ESTREES ST DENIS	1	688	692	684	0
H	S1	BLANQUET GAETAN	CACHY	2	684	688	683	681
H	S1	LECAUCHOIS MORGAN	WINGLES	3	677	683	675	675
H	S1	BALIQUE MATTHIEU	ESTREES ST DENIS	4	672	679	665	0
H	S1	PIRON BENJAMIN	CHAUNY	5	670	674	666	0
H	S1	NEVERS VINCENT	MOREUIL	6	669	669	0	0
H	S1	DUMAY ADRIEN	CACHY	7	668	675	666	665
H	S1	SEYS JÉRÉMY	GRAVELINES	8	668	670	666	0
H	S1	BRAUN ROMAIN	WINGLES	9	664	674	668	652
H	S1	MERIAUX MAXIME	GOUVIEUX	10	654	655	654	0
H	S1	BERTONCINI FLORENT	COULOGNE	11	653	653	0	0
H	S1	PALEGRY FLORIAN	ROUVRES en MULTIEN	12	649	649	0	0
H	S1	LALINEC THIBAUT	ROUVRES en MULTIEN	13	642	642	0	0
H	S1	GODIN JULIEN	HIRSON	14	642	642	0	0
H	S1	LEROY MAXIME	MONCHY AU BOIS	15	639	640	638	0
H	S1	VAN HOOREN ERICK	GOUVIEUX	16	595	595	0	0
H	S1	IKET ROMAIN	AIRE SUR LA LYS	17	541	550	532	0
H	S2	LIENARD SEBASTIEN	VILLENEUVE D'ASCQ	1	696	697	696	695
H	S2	DUHEZ PHILIPPE	VILLENEUVE D'ASCQ	2	696	698	696	694
H	S2	OLMO LUDOVIC	MOREUIL	3	696	697	696	695
H	S2	ETIENNE DAVID	VILLENEUVE D'ASCQ	4	688	692	689	685
H	S2	SAUVIGNON STEPHANE	CACHY	5	686	692	680	0
H	S2	BAIL JOSE	CHAUNY	6	679	681	677	0
H	S2	CLOMBE FABIEN	DUVY	7	675	682	676	669
H	S2	MENARD FABRICE	WINGLES	8	674	678	676	669
H	S2	DUVANEL FABIEN	CACHY	9	665	672	664	661
H	S2	BELLARD CYRIL	CACHY	10	664	668	664	661
H	S2	DECHERF ALEXANDRE	ESTREES ST DENIS	11	663	673	660	657
H	S2	LEMOINE FREDERIC	VILLENEUVE D'ASCQ	12	661	665	659	659
H	S2	DURAND DAMIEN	GOUVIEUX	13	660	668	652	0
H	S2	ROUX HERVE	WINGLES	14	660	663	662	655
H	S2	MASSE CHRISTOPHE	VALENCIENNES	15	658	658	0	0
H	S2	PHALEMPIN NICOLAS	MOREUIL	16	650	664	636	0
H	S2	BARRAS DIDIER	SERINGES et NESLES	17	643	643	0	0
H	S2	CARRU PASCAL	GRANDE SYNTHÉ	18	641	641	0	0
H	S2	LEHUT PHILIPPE	VALENCIENNES	19	637	637	0	0
H	S2	ARANOWSKI RODOLPHE	VALENCIENNES	20	635	638	632	0
H	S2	MANARIN ERIC	HIRSON	21	634	634	0	0
H	S2	BOULEFROY DENIS	ESTREES ST DENIS	22	629	637	621	0
H	S2	VAREY DAVID	GRANDE SYNTHÉ	23	627	627	0	0
H	S2	FRETTE MICHAEL	SENLIS	24	621	621	0	0
H	S2	FROMENT FREDERIC	GOUVIEUX	25	615	615	0	0
H	S2	NAVARRE MANUEL	BRECY	26	592	592	0	0
H	S3	SEYS JEAN-LUC	GRAVELINES	1	654	667	654	641
H	S3	BOULEFROY ROBERT	ESTREES ST DENIS	2	649	662	657	630
H	S3	VANAECCKER PATRICK	ST AMAND LES EAUX	3	625	625	0	0
H	S3	BRAIDA THIERRY	COMPIEGNE	4	625	625	0	0
H	S3	LEMAIRE CHRISTOPHE	MARLY	5	610	622	609	601
H	S3	GOUJON JEAN PIERRE	ABBEVILLE	6	552	552	0	0
H	S3	LEREAUX EMILIE	CREPY en VALOIS	7	475	475	0	0

T.A.E. INTERN.

Classement régional de la saison 2020/2021

Dames et Hommes Arcs à Poulies

Le classement est établi à partir de la moyenne des meilleurs scores obtenus (3 maximums). Si 1 seul score, moyenne sur 1 score, si 2 scores, moyenne sur 2 scores..... Compte tenu de la période particulière, la nécessité d'avoir 3 compétitions pour être classé n'est pas d'actualité.

DAMES

S1	F	CHANOINE ELISE	MOREUIL	1	693	698	692	689
S2	F	POLOMSKI ISABELLE	ACY	1	674	674	0	0
S2	F	SEYS MARIE-LINE	GRAVELINES	2	671	675	670	669
S2	F	CAENEVEY PEGGY	GRANDE SYNTHÉ	3	671	671	0	0
S2	F	DUBRAY VANESSA	ESTREES ST DENIS	4	637	637	0	0
S2	F	GRAR MARIE CLAIRE	ACY	5	634	634	0	0
S2	F	BIARD ANGELE	SOISSONS	6	589	589	0	0
S2	F	LOUCHART NATHALIE	ABBEVILLE	7	515	515	0	0
S2	F	HERLIN COLETTE	NANTEUIL le HAUDOIN	8	348	348	0	0

HOMMES

C	H	COURBET NATHAN	ST AMAND LES EAUX	1	643	652	634	0
C	H	LIENARD BRYAN	GRANDE SYNTHÉ	2	524	552	496	0
S1	H	NEVERS VINCENT	MOREUIL	1	703	713	706	692
S1	H	SEYS JÉRÉMY	GRAVELINES	3	697	697	0	0
S1	H	DUVAL BAPTISTE	ESSOMES sur MARNE	2	679	684	678	677
S1	H	BERTONCINI FLORENT	COULOGNE	4	674	674	0	0
S2	H	CLOMBE FABIEN	DUVY	1	711	712	712	711
S2	H	LIENARD SEBASTIEN	VILLENEUVE D'ASCQ	2	705	705	0	0
S2	H	BELLARD CYRIL	CACHY	3	693	693	0	0
S2	H	LEMOINE FREDERIC	VILLENEUVE D'ASCQ	4	690	690	0	0
S2	H	BARRAS DIDIER	SERINGES et NESLES	4	686	688	685	0
S2	H	MASSE CHRISTOPHE	VALENCIENNES	5	684	684	0	0
S2	H	PHALEMPIN NICOLAS	MOREUIL	5	683	701	666	0
S2	H	SCARCEAUX THIERRY	VILLENEUVE ST GERMAIN	6	681	681	0	0
S2	H	CARRU PASCAL	GRANDE SYNTHÉ	7	681	688	683	674
S2	H	DE GOULET THIBAUT	ESTREES ST DENIS	8	680	680	0	0
S2	H	PASQUIER RUDY	SERINGES et NESLES	9	677	687	667	0
S2	H	MANARIN ERIC	HIRSON	10	667	667	0	0
S2	H	DUBUS DAMIEN	CORBIE	11	664	664	0	0
S2	H	LECLERC STEPHANE	GRANDE SYNTHÉ	12	657	664	650	0
S2	H	NAVARRE MANUEL	BRECY	13	650	650	0	0
S2	H	POROT SERGE	FERE en TARDENOIS	14	626	629	623	0
S2	H	FERRARA PASCAL	ACY	15	621	621	0	0
S2	H	GANTIER DAVID	VILLENEUVE ST GERMAIN	16	613	658	568	0
S2	H	FASSIHI TARIK	BOULOGNE SUR MER	17	613	619	616	605
S2	H	RAVAUX ANTHONY	VILLENEUVE D'ASCQ	18	589	589	0	0
S3	H	DESCAMPS ALAIN	VILLENEUVE D'ASCQ	1	698	698	0	0
S3	H	COVIN CHRISTIAN	AULNOYE-AYMERIES	2	692	692	0	0
S3	H	DAVOINE DANIEL	AULNOYE-AYMERIES	3	687	687	0	0
S3	H	SEYS JEAN-LUC	GRAVELINES	4	685	687	684	0
S3	H	LEMAIRE CHRISTOPHE	MARLY	5	668	668	0	0
S3	H	WISEUR FRANCIS	MARLY	6	662	663	661	0
S3	H	LETRONG MARCEL	HONDSCHOOTE	7	657	657	0	0
S3	H	PAVAILLON PATRICE	LABOISSIERE-FESCAMP	8	652	661	651	646
S3	H	BIDAN YVES	REMY	9	649	660	648	639
S3	H	MIDOCQ CHANTAL-JEAN	FERE en TARDENOIS	10	642	675	609	0
S3	H	ADAM DIDIER	BURY	11	642	642	0	0
S3	H	COUTIN BERNARD	PIENNES	12	635	643	639	624
S3	H	VERCAUTEREN SYLVAIN	CHEZY en ORXOIS	13	626	638	624	616
S3	H	GOUJON JEAN PIERRE	ABBEVILLE	14	590	590	0	0
S3	H	PAWLOWSKI ESTELLE	ESTREES ST DENIS	15	577	577	0	0

